

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau - Programme départemental d'hydraulique agricole.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif, le Département a voté une autorisation de programme de 800 000 € (programme n° 10281) dans le cadre du programme départemental d'hydraulique agricole.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour répartir les crédits.

La modernisation des réseaux hydrauliques, en permettant aux agriculteurs d'avoir une gestion de l'eau plus performante, contribue au maintien d'un territoire à vocation agricole. Les enjeux liés à l'hydraulique agricole rejoignent également les objectifs posés en termes d'aménagement du territoire : contribuer à assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable, l'irrigation et la prévention des inondations.

Ainsi, depuis 1990, le Département s'est engagé progressivement dans la mise en place d'une véritable politique de l'eau concertée, en partenariat financier avec l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau.

Les projets de modernisation du transport et de la distribution de l'eau présentés par les gestionnaires de canaux s'intègrent la plupart du temps dans le cadre de schémas directeurs.

Nous avons été saisis de quatre dossiers concernant des travaux de modernisation des ouvrages d'irrigation gravitaire, essentiellement sur la Crau et la Camargue, dans le but d'assurer une gestion plus efficiente de l'eau et de l'énergie et ce dans un souci d'économie de la ressource et d'adaptation au changement climatique.

Le projet le plus structurant est présenté par l'Association Syndicale des Arrosants de la Crau et concerne la deuxième tranche financière des travaux sur le canal de Craonne branche d'Arles, principal ouvrage hydraulique de la Crau avec un périmètre de près de 10 000 ha et un débit de 13 m³/s. Ces travaux consistent à moderniser et motoriser l'ensemble des prises du canal dans le cadre d'un programme ambitieux de régulation de l'ensemble des ouvrages de distribution gérés par l'Association. Ce projet pourra générer 8 à 16 % d'économie d'eau et permettra une gestion fine et proactive de la ligne d'eau afin de s'adapter au mieux aux besoins des irrigants tout en continuant à assurer le maintien de l'exploitation de prairies naturelles de Crau et des effets bénéfiques de celle-ci : alimentation de la nappe, biodiversité, soutien des zones humides...

Tous ces projets font l'objet de demandes au titre du FEADER, de la Région et de l'Agence de l'Eau, la programmation départementale s'inscrivant dans le cadre d'une concertation étroite entre partenaires financiers afin de permettre aux projets éligibles les plus pertinents d'obtenir un taux élevé de subventions publiques de 80 %, compte tenu de l'intérêt général fort de ce type d'investissement pour nos territoires.

L'ensemble des projets proposés au financement du Département figurent dans le tableau ci-joint.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL